

1789

Commune de HUNDLING (57)

Création d'un dépôt d'ordures ménagères

Rapport géologique réglementaire

Mai 1973

1 - PROBLEME POSE -

La commune de HUNDLING, dans un proche avenir traitera ses ordures ménagères avec le district de Sarreguemines dont le projet est actuellement à l'étude. En attendant, Hundling désire déposer provisoirement ses ordures sur le ban de sa commune et nous a demandé de procéder à l'étude géologique prescrite par la législation en vigueur.

La visite des lieux a été effectuée le 22 mars 1973 en compagnie de Monsieur REDEL Victor, Maire de la commune.

2 - SITUATION DE LA DECHARGE -

L'emplacement choisi pour la décharge est situé au lieu-dit Langetzel section 9, parcelle 139 du cadastre. L'endroit proposé se trouve au milieu des champs au sommet d'une colline dont le flanc sud est drainé par le ruisseau Altweisenbach. La décharge est actuellement de 30 m de diamètre de 1,50 m de profondeur. Les ordures sont déposées dans cette fosse puis périodiquement recouvertes par la terre déblayée au départ.

L'accès de la décharge est assuré par un chemin rural. Les habitations les plus proches sont situées à 700 m environ au Nord.

3 - CADRE GEOLOGIQUE -

Le secteur d'étude est situé sur le flanc sud du synclinal de Sarreguemines. Du Sud au Nord, soit des plus récentes aux plus anciennes, les formations rencontrées en affleurement sont les suivantes :

- Keuper inférieur

Marnes vertes, grises, rouges à sel gemme et à gypse. Cette formation affleure sur l'ensemble du secteur au sud de la vallée du Strichbach. Son épaisseur peut parfois dépasser 200 m.

- Lettenkohle

. Dolomie limite - 3 m

Cette formation est recouverte au niveau de la vallée du Strichbach par les alluvions. C'est un horizon peu épais 3 m de dolomie grise devenant jaune par altération.

. Argiles bariolées - 20 m

Elles affleurent au niveau de la localité. Ce sont des argiles franches, sableuses en dolomitiques et teintées très vives, vertes, violettes... de 20 m d'épaisseur.

. Dolomie inférieure - 10 m

Epaisse de 10 m elle affleure au Nord de la localité. Ce sont des marnes dolomitiques verdâtres.

L'emplacement proposé pour la décharge est situé sur les marnes de la base du Keuper inférieur.

4 - CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES -

Les formations citées précédemment qui affleurent sur le secteur d'étude sont peu perméables, donc peu aquifères.

Les principales réserves d'eau exploitables sont situées en profondeur. Ce sont de bas en haut :

- les grès et conglomérat du Trias inférieur captés par forages

- les calcaires du Muschelkalk

En outre les niveaux dolomitiques de la Lettenkohle donnent quelques sources. Elles furent captées autrefois à Metzing et Ippling pour l'alimentation de la population.

5 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES -

Les communes de HUNDLING, METZING, IPPLING, sont rattachées au Syndicat des Eaux de Thédling qui capte les eaux du Conglomérat principal et du Grès vosgien par le forage de Folkling (140 - 5-45). Cet ouvrage de 60 m de profondeur est situé à plus de 15 kilomètres au Nord-Ouest.

6 - RISQUES DE POLLUTION -

Un dépôt d'ordures ménagères est un foyer intense de pollution chimique et bactériologique. Il importe donc d'étudier les risques qu'il présente vis à vis des différents systèmes aquifères existants.

1/ Les eaux superficielles

Le ruisseau qui draine le vallon est situé à une distance suffisante de la décharge (environ 300 m). Le dépôt se fera dans une cavité qui également récupérera les eaux de ruissellement souillées par les ordures. Le projet ne présente pas de risque de pollution pour les eaux superficielles.

2/ Les eaux souterraines

Les aquifères présents dans le secteur sont protégés de la surface au droit de la décharge par une épaisseur suffisante de terrain peu perméable (Keuper inférieur Lettenkohle). Les sources en provenance de la dolomie sont situées en amont pendage et ne peuvent être polluées. Les Conglomérat principal

et le Grès vosgien captés pour l'alimentation des communes sont situés au droit du dépôt à plus de 350 m de profondeur.

Le projet ne présente aucun risque de pollution vis à vis des aquifères captés pour l'alimentation en eau potable des collectivités.

7 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES -

- Le dépôt sera provisoire. Il devra être abandonné dès que le traitement sera effectué avec le district de Sarreguemines

- Il est formellement interdit d'y mettre le feu

- Les ordures devront être recouvertes périodiquement d'une couche de terre

8 - CONCLUSIONS -

Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur d'Hundling viennent d'être étudiées. Les risques de pollution dus à la décharge ont été examinés. Compte-tenu des résultats obtenus et sous couvert du respect des prescriptions énoncées, un AVIS FAVORABLE est donné à la commune pour l'exploitation d'un dépôt d'ordures ménagères à l'endroit désigné.

Le Directeur du Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine

40.



L. SIMLER

Annexe : plan de situation